

---

## Colombie : le peuple Bari se prononce pour son territoire

Les Bari sont un peuple minoritaire de la famille des Arawak, dénommée Les Enfants de la Forêt. Ils habitent le bassin du Catatumbo, dans le département du Nord de Santander. Les Motilón Bari parlent le bari-ara et possèdent leur propre organisation politique et sociale intérieure et extérieure. Leur autorité suprême est le Conseil autonome des Caciques, constitué par les vingt-trois caciques de leurs vingt-trois communautés. Leur économie étant axée sur l'autosuffisance, la défense de leur territoire équivaut à la préservation des biens naturels qui sont la base de leur subsistance.

Au cours des ans, les Motilón Bari ont vu leur territoire rétrécir sans cesse, du fait des puissants intérêts commerciaux qui cherchent à tirer profit de ses richesses. Leur intégrité a été remise en péril en mai 2005, lorsque le ministère de l'Environnement autorisa le fonctionnement de l'entreprise pétrolière ECOPETROL, en dépit des nombreuses défaillances graves de l'étude d'incidence environnementale initialement présentée.

Mais les violations des droits des Bari ne s'arrêtent pas là. À la présence des militaires dans leur territoire pour protéger les grands projets industriels, laquelle affecte la libre circulation et la réalisation des activités de subsistance et culturelles de ce peuple, vient s'ajouter maintenant l'inquiétude suscitée par le fait que le gouvernement entend faire des fumigations, y compris dans les parcs naturels. Le territoire bari en serait affecté, car les réserves d'eau, les cultures et les espèces animales dont les Bari se nourrissent seraient contaminées et cela finirait par avoir des répercussions sur les membres de la population.

Devant cette situation, le Conseil autonome des Caciques Bari et l'Association des communautés motilón-bari de la Colombie (Asocbari) ont organisé pour le 12 octobre prochain une audience publique qui aura lieu à Tibú, dans le Nord de Santander, sous la consigne « Nous allons nous prononcer pour notre territoire ». Les objectifs de cette audience sont les suivants :

« 1. Convoquer les autorités et les institutions de l'État pour qu'elles s'engagent à résoudre les problèmes du peuple indigène bari et exiger des explications sur les décisions qu'elles ont prises, qui violent les droits de ce peuple.

2. Faire connaître la violation grave des droits du peuple indigène bari que représente le fait d'avoir ignoré sa présence à Socbacaira, territoire ancestral où se déroule le projet d'exploration et d'exploitation de pétrole (le puits Alamo I).

3. Présenter aux autorités, aux institutions et à l'État colombien les demandes suivantes :

- la reconnaissance de la présence du peuple bari dans ses territoires ancestraux
- la suspension de la mise en oeuvre du projet d'exploration et d'exploitation Alamo I
- la révocation du Permis environnemental 0624 du 15 mai 2005 pour l'exploration du puits Alamo I, dont l'octroi a été entaché d'irrégularités telles que la certification par la Direction des Ethnies du Ministère de l'Intérieur de l'absence de communautés indigènes à Socbacaira (qu'ECOPETROL appelle Alamo I).
- que l'État colombien, les forces militaires, ECOPETROL, les autorités civiles et militaires et les

---

organismes de sécurité respectent leur obligation constitutionnelle de protéger et de garantir les droits des peuples indigènes, mettent fin à la violation de ces droits et prennent les mesures nécessaires pour que cette situation ne se renouvelle pas à l'avenir. »

Convocation d'Asocbari, adresse électronique : [puebloindigenabari@yahoo.es](mailto:puebloindigenabari@yahoo.es) et de Corporación Colectivo de Abogados Luis Carlos Pérez, adresse électronique : [paraquehayajusticia@yahoo.es](mailto:paraquehayajusticia@yahoo.es), [www.colectivodeabogadoslcp.org](http://www.colectivodeabogadoslcp.org).